



C'EST QUOI L'UNSS au collège Gérard Philipe?

publié le 14/09/2016

Descriptif :

L'association sportive, la semaine, propose la pratique d'activités sportives dans le collège (lundi, mardi et vendredi) de 12h20 à 13h45. Les élèves qui participent aux activités entre 12h20 et 14h sont appelés en priorité pour manger à la cantine.

L'UNSS, le mercredi après-midi (retour collège pour 16h30 le plus souvent) propose des compétitions entre collège des alentours puis au-delà selon les résultats.

L'association sportive (A.S) et l'union nationale du sport scolaire (UNSS)

L'association sportive, la semaine, propose la pratique d'activités sportives dans le collège (lundi, mardi et vendredi) de 12h20 à 13h45. Les élèves qui participent aux activités entre 12h20 et 14h sont appelés en priorité pour manger à la cantine.

L'UNSS, le mercredi après-midi (retour collège pour 16h30 le plus souvent) propose des compétitions entre collège des alentours puis au-delà selon les résultats.

Le calendrier des compétitions UNSS est communiqué à l'élève lors des entraînements de l'AS et pourra également être affiché sur le site internet du collège.

Une autorisation parentale dans laquelle sont détaillés : la compétition, le lieu et les horaires est remise à l'élève qui ne pourra participer qu'après retour de cette autorisation signée par les parents.

Une seule inscription :

Elle est facultative et ouvre droit à toutes les activités de l'AS (la semaine)

ET

à celle de l'UNSS (les mercredis après-midi)

Remarques :

► Un élève ne peut pas venir à l'UNSS le mercredi après-midi parce que, personne ne peut venir le chercher à la fin de la compétition au collège (parents, amis, parents d'un autre enfant venant également à cette compétition...)

Il peut toutefois s'inscrire afin de profiter des activités de l'AS la semaine.

Cet élève pourra peut-être, exceptionnellement dans l'année, venir à une ou deux compétitions importantes le mercredi après-midi.

► Un élève ne souhaite pas participer aux activités de l'AS la semaine car il est déjà inscrit à un club que propose également le collège sur les heures du midi.

Il peut toutefois s'inscrire afin de participer le mercredi après-midi à une compétition quel qu'en soit le thème : athlétisme, badminton, tennis de table, course d'orientation, sports collectifs, artistiques ...

Enfin, pour s'inscrire à l'AS il faut :

► **23 € (chèque libellé à l'ordre de l'association sportive du collège Gérard-Philipe).**

Cette somme comprend la licence UNSS, une assurance et une petite participation à la vie de l'AS (déplacement en bus).

► **L'autorisation parentale dûment remplie et signée.** (documents disponibles dans prochain article)

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire depuis cette rentrée scolaire.

